

Eduquer par la sanction d'exclusion : comment réparer et resocialiser ?

Communication orale par Guy Jodry - Docteur en sciences de l'éducation-didactique - CREAD Rennes -Université Bretagne Occidentale

Mots clefs :

Résumé :

Depuis quatre ans le collectif inter-catégoriel, devenu LéA L. Guilloux, travaille la notion de *sanction éducative*. Des situations étudiées en coopération entre collègues et expérimentées par la CPE, voici cinq phases d'évolution.

Pour que les élèves *exclus temporaires de l'établissement*, souvent pour motif de violence physique et/ou verbale soient *sanctionnés de façon éducative*, le travail-maison à réaliser doit les aider à *réfléchir* aux actes commis, en *assumant leur responsabilité*.

1 *Etude par notre collectif de praticiens et de chercheurs* d'un dossier « non-violence » réalisé par la CPE. Il présente comme supports à réflexion des textes et articles issus de la revue *Okapi*. Les échanges ont d'abord prioritairement fait évoluer la forme du travail donné, en *sélectionnant* certains articles de la revue.

2 Le collectif éducateurs-chercheurs *étudie des travaux d'élèves* répondant aux témoignages présentés, en analyse *a posteriori*. L'élève exclu commentant *les expériences* d'autres adolescents, cette situation de *dialogue entre pairs, même indirect*, facilite la mise au travail.

3 *Un an après le travail du dossier*, les élèves concernés, par un *entretien enregistré avec la CPE*, expriment ce qui est retenu et appris. De la reprise spiralaire de leur travail émergent le mot d'*adrénaline*, semblant souvent faire écho à leur *ressenti*, ainsi que l'importance des questions cadres *individualisant et objectivant la sanction* (pourquoi es-tu sanctionné aujourd'hui ? Quel acte est sanctionné, comment envisages-tu ton retour au collège ?) et l'importance de *l'entretien avec la CPE lors du retour au collège*. Production des versions 2 et 3 du dossier.

4 Sur le modèle du *journal du nombre*, présenté par le chercheur (référence : recherche ACE), est créé un *journal du bureau de la CPE* qui organise une *continuité de l'action dans la durée*. Elèves punis *comme élèves victimes* sont invités à y déposer *anonymement* leur témoignage et à répondre dans ce cahier à un texte de camarade, devenant ainsi *élève-origine*.

Développant le dossier, témoignages et réponses authentiques remplacent dans la version 4 ceux d'*Okapi*, faisant ainsi *le lien entre le collège et eux*, mis temporairement à l'écart. *Collectif et individuel s'articulent*. La *véracité* des témoignages favorise la sincérité des réponses données, et met en *évidence l'importance des émotions* dans les actes sanctionnés.

5 Le correspondant du LéA ayant présenté sa thèse sur l'expérience didactique et les affects, ceci invita pour la version 5 à questionner davantage ce registre, ce dès *les questions cadres du dossier*. Smiley et écrits d'élèves deviennent un support pertinent aux *transactions* de l'entretien *initial et de retour* avec la CPE. Le *milieu didactique* ainsi organisé devient utilisé par d'autres membres de la vie scolaire, les exclus de courte durée y travaillant aussi.

L'introduction dans le collectif de la notion de *réparation* amena à s'orienter aussi vers une production d'affiche « non-violence », visible de tous sur la vitre du bureau, cette création réassurant l'élève dont l'œuvre prend *une valeur* dans le collectif-collège.

Par ce dispositif, la sanction, moins vécue comme stigmatisante, débouche sur des productions utiles à soi et aux autres.

